



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00276

Numéro SIREN : 332 492 271

Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2014 sous le numéro de dépôt A2014/008730

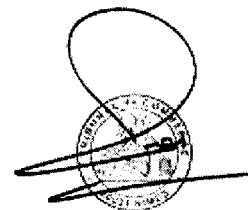
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-

n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271

n° de dépôt : A2014/008730
Date du dépôt : 28/11/2014

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
26/11/2014



924881

RECU 28 NOV. 2014

NIMES OLYMPIQUE

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 1.713.960 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières,**

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

8513 276

8730

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 NOVEMBRE 2014**

**L'an Deux Mille Quatorze,
Le Vingt Six Novembre,
A Sept Heures Quarante Cinq,**

Les administrateurs de la société NIMES OLYMPIQUE se sont réunis en Conseil, au sein du Cabinet FIMAC, sis Parc Club du Millénaire, 1025 rue Henri Becquerel, à MONTPELLIER (34000), sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Didier GATUMEL
- Monsieur Jean René GILENI
- Monsieur Jean-Raymond AMBROSINO
- Monsieur René PRADEN
- Monsieur Patrick ONDERBEKE
- Monsieur Rani ASSAF
- Monsieur Rabah TAGMI

Est représenté :

- Monsieur Jean-Marc CONRAD

Est absent :

- Monsieur Serge KASPARIAN

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Rani ASSAF, un administrateur, est élu, à l'unanimité, Président de séance.

Maître Frédéric DELACROIX, Avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

JRG

RA

Le Président de séance rappelle que le Conseil est convoqué en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Marc CONRAD de ses fonctions de Président, Directeur Général, Administrateur ;
- Nomination en remplacement d'un Président, et d'un Directeur Général ;
- Révocation de Monsieur Serge KASPARIAN de ses fonctions d'administrateur ;
- Cooptation(s) éventuelle(s) d'administrateur(s) ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Une discussion relative aux évènements récents s'engage entre les administrateurs.

Personne ne demandant plus la parole, il est passé aux délibérations :

PREMIERE DELIBERATION

Monsieur Jean-Marc CONRAD a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur, de Président et de Directeur général de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de procéder sans délai à son remplacement.

Aucun administrateur en fonction ne pouvant être nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, le Conseil décide, à l'unanimité, d'user de la faculté prévue à l'alinéa 3 de l'article L. 225-17 du Code de commerce et de désigner, à titre provisoire, en qualité d'administrateur supplémentaire, Monsieur Christian PERDRIER, né le 7 septembre 1951 à GRUCHET-LE-VALASSE (76), demeurant 1 Avenue de Sommières - 34160 – CASTRIES, à compter de ce jour et pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil désigne, à l'unanimité et à compter de ce jour, Monsieur Christian PERDRIER, né le 7 septembre 1951 à GRUCHET-LE-VALASSE (76), demeurant 1 Avenue de sommières - 34160 – CASTRIES, en qualité de Président et de Directeur Général ; ses fonctions prendront fin s'il n'est plus administrateur.

Monsieur Christian PERDRIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Christian PERDRIER organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Christian PERDRIER jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

JRG

241

DEUXIEME DELIBERATION

Il est rappelé que Monsieur Serge KASPARIAN a été placé en détention provisoire ce qui l'empêche d'exercer ses fonctions au sein de la société.

Le Conseil convoquera une assemblée afin de procéder à la révocation de Monsieur Serge KASPARIAN de ses fonctions d'administrateurs.

TROISIEME DELIBERATION

Le conseil prend acte des démissions des administrateurs suivants :

- Monsieur Didier GATUMEL
- Monsieur Jean René GILENI
- Monsieur Jean-Raymond AMBROSINO
- Monsieur René PRADEN

Ces démissions prennent effet à la fin du présent Conseil.

QUATRIEME DELIBERATION

Le Conseil décide de convoquer, au siège social, une assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 19 décembre 2014, à 16 heures, sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Révocation d'administrateur(s),
- Nomination d'administrateur(s),
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Rapport Du Conseil d'administration - Projet de Résolutions

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

CINQUIEME DELIBERATION

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Christian PERDRIER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur au moins.

Le Président de séance



Un Administrateur

